


COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT


PRESS RELEASE

6550/89 (Presse 81)

1318th Council meeting

- HEALTH -

Brussels, 16 May 1989

President: Mr Julian GARCIA VARGAS

Minister for Health and Consumer Affairs
of the Kingdom of Spain

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Robert DELIZEE
State Secretary for Health and Policy on the Disabled, attached to the Minister for Social Affairs

Denmark:

Mr Joergen VARDER
State Secretary for Health

Germany:

Mrs Ursula LEHR
Federal Minister for Youth, Family Affairs, Women and Health

Greece:

Mr Elias LYMBEROPOULOS
Deputy Permanent Representative

Spain:

Mr Julian GARCIA VARGAS
Minister for Health and Consumer Affairs

France:

Mr Claude EVIN
Minister for Solidarity and for Health and Social Security

Ireland:

Mr Rory O'HANLON
Minister for Health

Italy:

Mr Carlo DONAT-CATTIN
Minister for Health

Luxembourg:

Mr Thierry STOLL
Deputy Permanent Representative

Netherlands:

Mr Ch.R. VAN BEUGE
Deputy Permanent Representative

Portugal:

Mrs Leonor BELEZA

Minister for Health

United Kingdom:

Mr Kenneth CLARKE

Secretary of State for Health

°

°

°

Commission:

Ms Vasso PAPANDREOU

Member

CARDIOVASCULAR DISEASE

The Council had a discussion on cardiovascular disease in the Community on the basis of a note drawn up by the Presidency.

At the end of the discussion, the Chairman concluded that eleven delegations were in favour of the Commission looking into better ways of co-ordinating measures taken nationally in this area, including those relating to research and diagnosis, with the help of experts and representatives appointed by the Member States.

EUROPE AGAINST CANCER

An oral statement on the implementation of the "Europe Against Cancer" programme was made to the Council by Ms PAPANDEOU, member of the Commission.

The statement noted the satisfactory development of the programme hitherto and expressed the hope that all the objectives set by the programme would be achieved.

LABELLING OF TOBACCO PRODUCTS

The Council adopted a common position on the proposal for a Directive on the labelling of tobacco products.

The proposal for a Directive seeks to eliminate possible barriers to intra-Community trade created by differences in the legislation of the Member States, and is based on a high level of health protection. It is part of the fight against the use of tobacco products in the context of the "Europe Against Cancer" programme.

The proposed Directive lays down:

- that all tobacco products should carry health warnings on the unit packet and that indications of the tar and nicotine yield should appear on cigarette packets.
- that the indications should be printed on the side of cigarette packets "in clearly legible print on a contrasting background so that at least 4% of the corresponding surface is covered".
- that all unit packets of tobacco products shall carry, on the most visible surface, the following general warning in the official language or languages of the country of final marketing: "Tobacco seriously damages health".
- that for cigarette packets, the other large surface of the packet shall carry, in the official language or languages of the country of final marketing, specific warnings alternating in accordance with the following rule:
 - = each Member State shall draw up a list of warnings taken exclusively from those listed below:

A. Warnings which must be included on the national lists

1. Smoking causes cancer.
2. Smoking causes heart disease.

B. Warnings from amongst which Member States may choose

1. Smoking causes fatal diseases.
2. Smoking kills.
3. Smoking can kill.
4. Smoking when pregnant harms your baby.
5. Protect children: don't make them breathe your smoke.
6. Smoking damages the health of those around you.
7. Stopping smoking reduces the risk of serious disease.
8. Smoking causes cancer, chronic bronchitis and other chest diseases.
9. More than (....) people die each year in(name of the country) from lung cancer.
10. Every year, ... people are killed in road accidents in (name of the country) - ... times more die from their addiction to smoking.
11. Every year, addiction to smoking claims more victims than road accidents.
12. Smokers die younger.
13. Don't smoke if you want to stay healthy.
14. Save money: stop smoking.

Member States will have to bring corresponding legislation into force before 31 December 1991.

MAXIMUM TAR YIELD OF CIGARETTES

Pending the Opinion of the European Parliament, the Council had a policy debate on a proposal for a Directive introducing reductions in the maximum tar yield of cigarettes.

Agreement was reached on the substance of the proposal, on the basis of a compromise solution proposed by the Presidency.

BANNING SMOKING IN PUBLIC PLACES

The Council and the Ministers for Health adopted a joint Resolution on banning smoking in places open to the public; it is set out below.

The Resolution seeks to protect the health of non-smokers. The term "places open to the public" includes in particular establishments where goods or services are sold to the public, schools, higher education establishments, vocational training establishments, cinemas, theatres, exhibitions, indoor sporting facilities, railway and underground stations, ports, airports and hospitals.

"THE COUNCIL AND THE REPRESENTATIVES OF THE MEMBER STATES MEETING WITHIN THE COUNCIL HEREBY RECOMMEND MEMBER STATES:

to take the following measures by introducing legislation or by other methods in accordance with national practices and conditions:

1. Ban smoking in enclosed premises open to the public which form part of the public or private establishments listed in the Annex.

Member States may add to the list in the Annex.

2. Extend the ban on smoking to all forms of public transport.
3. Provide, where necessary, for clearly defined areas to be reserved for smokers in the above establishments and, if possible, in public transport, particularly for long journeys.
4. Ensure that in the event of a conflict, in areas other than those reserved for smokers, the right to health of non-smokers prevails over the right of smokers to smoke.

REQUESTS Member States to inform the Commission every two years of action taken in response to this Recommendation."

DRUGS AND AIDS

The Council and the Ministers for Health adopted conclusions stating the need to set up effective co-ordination between programmes to combat AIDS and prevention and assistance programmes in the area of drug abuse.

The conclusions contain guidelines for preventive measures, treatment of dependency, free or very cheap condoms, programmes to monitor pregnant drug addicts, diagnosis of HIV-positive individuals and the specific case of prisons.

Furthermore, eleven delegations agreed on the conclusions on facilitating access to sterile injection material.

SOCIAL REJECTION OF AIDS SUFFERERS AND HIV-POSITIVE INDIVIDUALS

The Council had a discussion on the basis of a note from the Presidency.

In the course of the discussion, concern was expressed that the steady increase in the number of HIV carriers was leading to instances of rejection not only of people suffering from AIDS but also of people suspected of being likely to develop it.

MEASURES TO RAISE THE AWARENESS OF HEALTH CARE PERSONNEL IN THE FIGHT
AGAINST AIDS

The Council and the Ministers for Health adopted conclusions stressing how important it was for the prevention and treatment of AIDS that health care personnel behave appropriately towards AIDS sufferers and HIV-positive individuals.

EPIDEMIOLOGICAL IMPROVEMENTS AND THE NEW DEFINITION OF AIDS CASES

The Council and the Ministers for Health adopted conclusions which, amongst other things, ask the Commission, in co-operation with the WHO collaborating centre in Paris:

- (a) to assess the impact of the new definition on the number of cases recorded;
- (b) to propose to the Council the measures and methods necessary to improve the comparability of data on AIDS cases, and to exchange data available in the Member States on HIV infection in strict confidence.

FUTURE ACTIVITIES ON AIDS PREVENTION AND CONTROL

The Council and the Ministers for Health adopted the following conclusions:

"THE COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES AND THE MINISTERS FOR HEALTH OF THE MEMBER STATES MEETING WITHIN THE COUNCIL,

Considering the conclusions adopted to date at Community level on the fight against AIDS, and the ongoing activities and preoccupations in Member States,

1. call upon the Commission to:

- examine, within the framework of the internal market, the possibilities for technical harmonization to ensure that condoms available in Member States are of the necessary quality, and submit a proposal to the Council;
- examine, within the framework of the internal market, the possibilities for harmonization of the technical requirements and limitation of availability of HIV self-testing kits, and submit a proposal to the Council;

2. instruct the ad hoc Working Party on AIDS, in close co-operation with and with the participation of the Commission:

- to develop further the exchange of information on the results of the evaluation of national prevention measures, including information campaigns, and on problems relating to women or to certain specific categories of people;
- to examine the possibilities for improving at Community level the HIV-related technical safety requirements for organs, tissues, semen and blood."

EUROPEAN NETWORK OF HEALTH DATA ON DRUG ABUSE

The Council and the Ministers for Health approved a Resolution according to which the Commission, in preparation for the abolition of internal frontiers, would identify areas where Community action was needed and would present a report to the Council indicating possible initiatives to be taken in this field.

RELIABILITY OF TESTS ON BODY FLUIDS TO DETECT THE USE OF ILLICIT DRUGS

The Council and the Ministers for Health adopted conclusions inviting the Commission to look at whether Community action should be taken in this field, on the understanding that such action would only relate to the technical aspect of reliability.

ACTION TO BE TAKEN ON THE TEXTS ADOPTED BY THE COUNCIL AND THE MINISTERS FOR HEALTH SINCE 1986

The Council and the Ministers for Health adopted conclusions stressing the need to devote more attention to the concrete application of the texts they had adopted in the field of public health.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Internal Market

The Council formally adopted the common position on an eleventh Council Directive on company law concerning disclosure requirements in respect of branches opened in a Member State by certain types of company governed by the law of another State. (See Press Release - Internal Market Council meeting in Luxembourg on 13.IV.89 - 5829/89 (Presse 59)).

International Customs Conventions

The Council adopted the Decision on Community participation in negotiations for the revision of the Customs Conventions on the Temporary Importation of Private Road Vehicles (1954) and the Temporary Importation of Commercial Road Vehicles (1956).

Commercial Policy

The Council adopted a Decision authorizing extension or tacit renewal of certain trade agreements concluded between Member States and third countries (first batch 1989).

Bruxelles, le 16 mai 1989

433

NOTE BIO(89) 146 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

PREPARATION DU CONSEIL SANTE DU 16 MAI 1989

Plusieurs propositions que la Commission a présenté au Conseil dans le cadre de son programme de lutte contre le cancer seront discutées lors de la réunion des ministres de la Santé qui débutera le 16 mai à 10h00. Voici les points principaux de l'ordre du jour :

Etiquetage des produits de tabac (voir aussi note P-8 de 1988)

La Commission a proposé d'harmoniser l'étiquetage des produits de tabac dans le but d'éliminer les obstacles à la libre circulation ainsi que d'améliorer l'information et l'éducation à la santé des consommateurs. La proposition prévoit un avertissement général à porter sur la surface la plus visible de tous les produits de tabac ("nuit gravement à la santé") et des avertissements spécifiques à porter sur l'autre grande surface mais des seuls paquets de cigarettes (certains avertissements sont obligatoires et d'autres sont au choix de l'Etat). Sur la tranche latérale des paquets de cigarettes est mentionnée la teneur en goudron et en nicotine.

Il y a déjà une majorité qualifiée permettant une décision sur cette directive, les délégations UK et EL ayant des réserves générales (UK en raison du fait que la directive mettrait en cause son système d'accords volontaires conclus avec l'industrie, et EL estimant que l'étiquetage devrait faire partie d'un ensemble de mesures de protection de la santé à mettre en oeuvre conjointement).

Teneur maximale en goudron des cigarettes (voir aussi note P-8 de 1988)

La proposition d'une directive vise à faciliter la libre circulation des paquets de cigarettes en fixant des teneurs maximales en goudron qui tiennent compte de la protection de la santé des personnes. Elle prévoit que la teneur en goudron ne pourrait être supérieure à :

- 15 mg par cigarette à partir du 31.12.1992
- 12 mg par cigarette à partir du 31.12.1995.

Puisque le Parlement européen n'a pas encore rendu son avis, la Présidence compte dégager au Conseil une orientation commune à la majorité qualifiée. Les délégations EL et UK ont des réserves générales. La Grèce estime que la directive aurait un trop grand impact sociologique (production de tabac en Grèce) sans permettre d'atteindre l'objectif de protection de la santé. UK considère que le caractère obligatoire de la directive mettrait en cause son système national d'accords volontaires conclus avec l'industrie. Les chances qu'une majorité qualifiée se dégage en faveur du compromis de la Présidence (15 mg au 31.12.1992 et 12 mg au 31.12.1995) ou d'une solution voisine (comportant un léger glissement des dates) apparaissent être réelles.

./.

Interdiction de fumer dans les lieux publics (voir aussi P-143 de 1988)

Dans le cadre de la lutte contre le tabagisme la Commission a proposé une recommandation au Conseil interdisant de fumer dans les lieux publics. Sont visés les établissements qui accueillent généralement le public, excluant donc les lieux de travail ou les salles de congrès et de conférences. Plusieurs délégations considérant que la matière relève de la politique sanitaire des Etats membres, le Conseil s'oriente vers l'adoption d'une résolution "mixte" (de la Communauté et des Etats membres).

Autres points de l'ordre du jour :

Le Conseil examinera un document de la Présidence sur les maladies cardiovasculaires dans la Communauté. Les conclusions qui pourraient être adoptées invitent la Commission à examiner l'opportunité d'une action communautaire en vue d'améliorer la santé publique qui viserait entre autre à mieux coordonner au niveau communautaire des actions en la matière.

Enfin le Conseil discutera des activités futures de prévention et de contrôle du SIDA.

Athènes,

C. Stathopoulos

Bruxelles, le 16 mai 1989

NOTE BIO(89) 146 (suite 1) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL SANTE DU 16 MAI 1989

Les travaux du Conseil des Ministres de la Santé viennent d'être couronnés de succès. Le Conseil a adopté la position commune au sujet de la directive concernant l'étiquetage des produits du tabac. Des tentatives de certains Etats membres d'assouplir les dispositions de la directive ont échoué à cause de la position ferme de la Commission. Mme PAPANDREOU a insisté sur le texte de la proposition de la Commission et demandé à la Présidence de procéder à un vote. Ainsi la position commune a pu être adoptée à la majorité qualifiée, le Royaume-Uni ayant voté contre.

L'opposition britannique se référait à la base juridique de cette directive et contestait que les mesures y incluses soient en relation directe avec la réalisation du Marché Intérieur (A ce sujet voir aussi IP(89)347).

Le Conseil a dégagé aussi une orientation commune au sujet de la directive concernant la teneur maximale en goudron des cigarettes, en reprenant les éléments du compromis de la Présidence, et plus particulièrement ceux-ci sur le calendrier proposé pour la diminution de la teneur en 15 mg en 1992 et 12mg en 1997 (voir note BIO 146 sur préparation du Conseil).

Les Ministres ont également approuvé le texte d'une résolution mixte sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics. La Commission avait proposé une recommandation du Conseil à ce sujet.

Le Conseil poursuivra ces travaux dans l'après-midi de mardi en examinant les problèmes de lutte contre les maladies cardio-vasculaires et le SIDA.

Amitiés,

C. Stathopoulos

Bruxelles, le 17 mai 1989

NOTE BIO(89)146 (Suite 2 et fin) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL SANTE DU 16 MAI 1989

- Maladies cardio-vasculaires

Le Conseil a eu un débat concernant les maladies cardio-vasculaires dans la Communauté sur la base d'une note élaborée par la présidence.

A l'issue de ce débat, le Président a conclu que onze délégations sont en faveur de ce que la Commission examine les meilleurs moyens de coordination des actions nationales en la matière, y compris la recherche et le diagnostic, en se faisant assister à cet effet par des experts et des représentants nommés par les Etats membres.

- Drogue et Sida

Le Conseil et les Ministres de la Santé ont adopté des conclusions qui constatent la nécessité d'établir une coordination effective entre les programmes de lutte contre le SIDA et les programmes d'assistance et de prévention en matière d'abus de drogue.

Ces conclusions contiennent des lignes directrices pour des mesures préventives, le traitement de la dépendance, la fourniture gratuite ou à prix réduit de préservatifs, les programmes de surveillance des toxicomanes enceintes, le diagnostic des séropositifs et le cas particulier des prisons.

En outre, onze délégations ont marqué leur accord sur des conclusions prévoyant la disponibilité de matériel d'injection stérile.

- Réseau européen de données sanitaires en matière de toxicomanie

Le Conseil et les Ministres de la Santé ont approuvé enfin une résolution qui prévoit que la Commission, dans la perspective de l'abolition de frontières intérieures, identifiera les domaines où des activités communautaires sont nécessaires et présentera au Conseil un rapport indiquant les initiatives éventuelles à prendre en la matière.

Améliés,


C. Stathopoulos

chiffre concret ait été divulgué.

La Commission est de l'avis, a dit ensuite M. Marin, qu'il faut aider les pays ACP à valoriser à l'origine les produits de base de ces pays. Il faudra améliorer les mécanismes actuels dans les limites des possibilités, tels que le Sysmin, le Stabex et le système des capitaux à risque.

Quant à l'aide à l'ajustement structurel il est fondamental de maintenir l'aide programmable dans une optique de développement à long terme et de la concilier avec l'aide financière à l'ajustement; cette aide doit être donnée en fonction des besoins et des caractéristiques de chaque pays bénéficiaire; les autorités nationales des pays ACP doivent participer à la définition de cette politique sur une base de dialogue avec la Communauté, et l'aide doit être coordonnée avec les autres donateurs mais non pas subordonnée automatiquement à leurs politiques.

M. Marin a finalement souligné aux ministres qu'il est légitime de se demander comment la Communauté peut aider à la compétitivité des pays ACP d'une manière structurelle étant donné que l'esprit de libéralisation du commerce "erga omnes" qui préside les négociations du GATT va inévitablement éroder les préférences relatives dont jouissent les pays ACP, entre autres, pour l'accès de leurs produits dans la Communauté.

Amitiés



C.-D. EHLERMANN

Bruxelles, le 16 mai 1989

NOTE BIO(89) 147 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

433

Conseil Développement (C. LIEBANA)

Le Conseil des Ministres de Développement de la Communauté a adopté aujourd'hui une résolution concernant le renforcement de la coordination en matière d'appui à l'ajustement structurel et une autre relative à une meilleure évaluation de la coopération, ainsi qu'une déclaration sur l'utilisation des instruments de l'aide et des conclusions sur le bilan de la coopération financière et technique avec les pays en développement d'Amérique Latine et d'Asie et sur le rôle des femmes dans le développement.

L'objectif du renforcement de la coordination en matière d'appui à l'ajustement structurel est d'assurer la plus grande convergence entre la Commission et les Etats membres dans le but de parvenir, dans toute la mesure du possible, à une position communautaire sur la problématique de l'ajustement dans les pays concernés.

Le Conseil a pris note de l'intention de la Commission de présenter chaque année un rapport concis faisant le point des progrès accomplis dans le domaine de la coopération et a estimé très souhaitable que les conclusions des études d'évaluation soient partagées, lorsque cela est possible, par le donneur et le bénéficiaire.

Quant à l'utilisation des instruments de l'aide, la déclaration du Conseil permettra à la Communauté d'aider directement des groupes marginaux des pays ACP qui ne sont pas actuellement bénéficiaires de la coopération CEE-ACP.

Le Conseil a, d'autre part, pris acte avec une vive satisfaction de la récente transmission par la Commission de son rapport présentant un bilan, pour la période de 1976 à 1988, de la coopération de la Communauté avec les pays en développement d'Amérique latine et d'Asie et a rappelé à cette occasion toute l'importance qu'il attache à cette coopération.

Le Conseil a ensuite conclu que la politique de la Communauté dans le domaine du rôle important de la femme dans le développement consiste à prendre en compte systématiquement le rôle de la femme dans tous les projets de développement financés par la Communauté. Le Conseil a examiné avec intérêt le rapport que la Commission lui a soumis en réponse à la demande qu'il a formulé lors de sa session du 9 novembre 1987.

D'autre part, le Vice-Président Marin a exposé devant les ministres l'état actuel des négociations pour le renouvellement de la Convention de Lomé. Il a souligné que des progrès ont été réalisés dans un nombre substantiel de matières mais qu'il reste quatre difficultés à résoudre qui concernent les échanges commerciaux, le volume de l'aide communautaire, les produits de base et l'aide à l'ajustement structurel.

En ce qui concerne le commerce, le Vice-Président Marin a affirmé qu'il est nécessaire d'aller de l'avant dans les travaux communautaires visant à libéraliser le régime de Lomé et qu'il faudra aussi parler de possibles modifications dans les règles d'origine.

En séance restreinte après le déjeuner, les Ministres ont eu un débat préliminaire sur le sujet du volume de l'aide sans que, pour l'instant, aucun